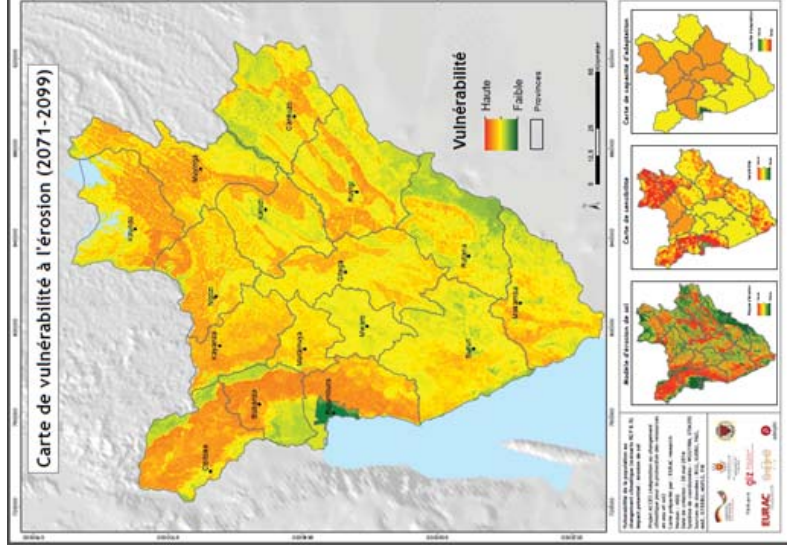


Perspectives

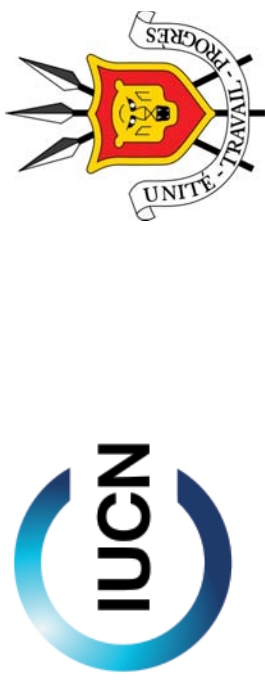
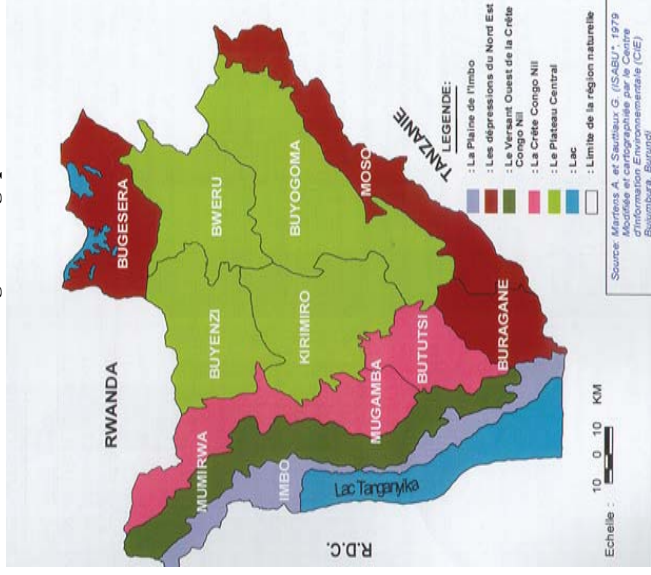
- Avant 2020: Mise en place du cadre institutionnel, légal et réglementaire, communication, MRV, mobilisation des financements et acquisition des technologies adaptées ;
- Entre 2020 et 2025: Mise en œuvre des premiers projets d'adaptation et/ou d'atténuation prioritaires
- Entre 2025 et 2030: Poursuite de la mise en œuvre et évaluation des premières réductions de la CPDN

Financement durable

Le Burundi aura besoin d'un montant de 1 493 580 000 dollars US dont 1 471 905 000 pour l'atténuation et 21 684 000 pour l'adaptation, le renforcement des capacités et le transfert des technologies .



Burundi en 11 régions naturelles regroupées en 5 Zones agro-écologiques



Le Burundi engagé
Contribution prévue déterminée au
niveau National (CPDN) dans le cadre
du futur accord sur le climat



B.P: 631 Bujumbura-Burundi
Tél: 257 22 22 24
Contact: MEEATU
Tél.Secr.: E-mail: environnementcabinet@yahoo.fr
Site web: www.meeatu.gov.bi



Le Burundi s'est engagé dans les 5 secteurs du GIEC (Changement d'Affectation des Terres et Forêt, Energie, Agriculture) des déchets procédés industriels tout en se focalisant sur les priorités identifiées de façon consensuelle et inclusive.

Vision du Burundi pour lutter contre les changements climatiques est « **Un Etat qui promet un développement résilient aux effets néfastes du changement climatique** ».

Co-bénéfices entre l'atténuation et l'adaptation

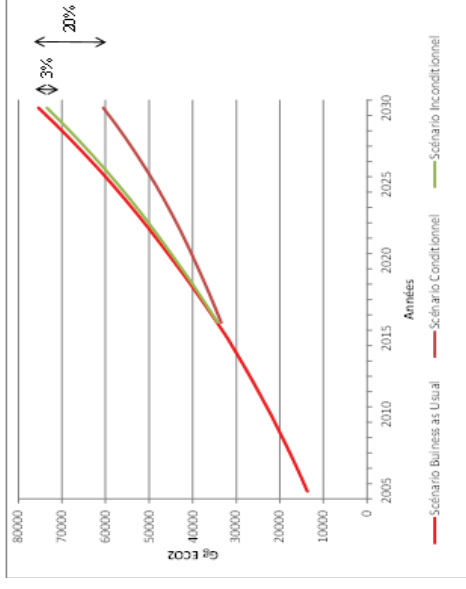
- Restaurer 2 millions d'hectares des paysages forestiers comme contribution au Défi de Bonn de restaurer 150 millions d'hectares de paysages forestiers dégradés à travers le monde d'ici 2025

Adaptation

- Se doter des meilleures connaissances des "hot spots" de vulnérabilité;
- Réduire la vulnérabilité du Burundi et renforcer sa capacité de résilience dans les zones identifiées.
- Mettre en place les politiques et stratégies sectorielles pour l'adaptation au changement climatique;
- Développer l'irrigation à petite et à grande échelle en vue d'améliorer son efficacité et réduire la consommation d'eau;
- Promouvoir l'approche agro-écologique en prenant en considération des mesures qui améliorent la fertilité des sols et les pratiques de conservation et de gestion de l'eau et du sol.

Atténuation

- Répondre à un objectif inconditionnel : celle de réduire de 3 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport au scénario de référence "Business as usual" de 2016 à l'horizon 2030, et
- Répondre à un objectif conditionnel de réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre, à partir de 2016, par rapport au scénario de référence à l'horizon 2030.



Il s'agira d'agir sur les différents leviers de chaque secteur concerné :

- Reboiser 8 000 ha /an, pendant 15 ans à partir de 2016;
- Remplacer progressivement à l'échéance 2030 tous les fours de carbonisation traditionnels, et tous les foyers (cuisinières domestiques) traditionnels;
- Substituer progressivement les engrais minéraux par de la fumure organique dans le secteur de l'agriculture et élevage ;
- Promouvoir l'utilisation des technologies d'énergies nouvelles renouvelables (hydraulique, solaire, éolienne et biogaz).

Renforcement des capacités et transfert des technologies

- Informer, éduquer et communiquer sur les différents aspects du climat y compris les risques climatiques et les technologies d'adaptation;
- Renforcer les aptitudes des acteurs (en particulier les femmes, les jeunes et les agriculteurs) dans de nouveaux procédés techniques et encourager les transferts de technologie entre instituts de recherche et des acteurs de l'agro-sylvo-pastoraux

Promouvoir le genre dans le contexte d'un climat qui change

- Renforcer la justice climatique, promouvoir le genre pour réduire la vulnérabilité des femmes, jeunes et des groupes marginalisés exposés aux effets du changement climatique

Mécanismes de Mise en œuvre

- Le Burundi va mettre en place un système de suivi et évaluation pour quantifier les émissions de GES au niveau national et leur évolution dans le temps;
- Un système de Mesure, Rapportage et de Vérification (MRV) sera élaboré. Les groupes cibles bénéficieront d'un renforcement des capacités techniques, de recherche et de coordination des parties prenantes afin de réduire les risques institutionnels, techniques, politiques et financiers;
- Développer les Partenariats publics privés et assurer la responsabilité sociale des entreprises et la promotion des initiatives novatrices.

